



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1116-03-2024

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à la séance ordinaire du 2 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1116-03-2024 RELATIF À L'AQUEDUC ET SON USAGE**

Prenez en outre avis que ce Règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 4<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat